



LES ACHARDS

## PROCES-VERBAL

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers représentés : 6  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt deux, le vingt-six septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-neuf septembre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONILLON, Hélène LECOMTE, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Sébastien HULIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

**Absents donnant pouvoir** : Gérard JOURDAIN donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Nathalie KARCHER donne pouvoir à Didier RETAILLEAU, Nicole EDOUARD donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Odile DEGRANGE donne pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Thony CHABOT donne pouvoir Stéphanie CHIFFOLEAU, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LECOMTE.

**Absents excusés** : Paul MAZENS.

**Absents** : Corinne BRAUD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Madame Hélène LECOMTE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Monsieur le Maire appelle aux remarques éventuelles sur la rédaction du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 août 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose donc l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

#### **Ordre du jour :**

- Lotissement Les Mares – Conventions Concessionnaires (Vendée eau – GRDF – CCPA – Vendée Numérique)
- Convention CertiNergy – Partenariat dispositif Certificats d'Economies d'Energie
- Règlement d'attribution des subventions aux associations de la commune : mis à jour
- Création d'un emploi d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité
- Questions diverses

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° D08062020-03 du 8 juin 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

## D26092022-01 Lotissement des Mares- Conventions Concessionnaires

**Vu** le Code des marchés publics,

**Vu** le Code générale des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mars 2022, approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat de la Communauté de Communes du Pays des Achards,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal D02032020-04 en date du 2 mars 2020, approuvant la création d'un budget annexe « Lotissement Les Mares »,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal D28022022-09 en date du 28 février 2022, approuvant le budget primitif 2022 du « Lotissement Les Mares »,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal D30052022-08 en date du 30 mai 2022, approuvant l'Avant-projet d'aménagement du lotissement « Les Mares » et la convention du Sydev pour la réalisation / extension du réseau électrique et opération d'éclairage public du projet,

**Considérant** l'état d'avancement du projet : Mise en ligne du marché de travaux voirie / assainissement le 12/09/2022,

**Considérant** l'intervention nécessaire des concessionnaires pour la création et/ou la gestion des réseaux du futur lotissement,

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les différentes conventions à mettre en place pour la bonne réalisation du projet :

- **Réseau gaz** : Convention de desserte en gaz naturel avec GRDF avec un coût global de l'opération s'élevant à 19 870 € HT pris en charge par le distributeur, GRDF, qui s'engage à réaliser les études et travaux nécessaires à la mise en service du gaz pour les différents lots choisissant ce mode d'énergie pour leur chauffage.

Aussi, la commune prenant en charge le terrassement et la création de tranchée dans le cadre de la convention du SyDEV, avec une sur largeur intégrée aux travaux en vue d'installer le réseau gaz ; GRDF, prévoit par conséquent dans sa convention de participer, à réception des ouvrages, à hauteur de 45 € HT par parcelles individuelles soit pour 22 parcelles : une participation de GRDF d'un montant de 990 € HT.

- **Réseau fibre** : Convention définissant les conditions de construction, de gestion, d'entretien et de remplacement du réseau de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique. Cette convention permet de garantir la gestion et l'exploitation dudit réseau par Vendée Numérique et par conséquent, de ne pas avoir à charge les dépenses liées à l'entretien de celui-ci. L'installation du réseau quant à elle reste à la charge du lotisseur, à cet effet, la mairie a mandaté l'entreprise SOLUTEL le 13 juin 2022 pour réaliser ces travaux pour un montant de 8 694 € HT.

- **Réseau Eau Potable** : Convention de travaux hors programme avec Vendée Eau qui se charge des travaux d'installation du réseau et de la gestion future de celui-ci. Ces travaux sont estimés, pour la partie desserte eau potable des parcelles, à hauteur de 37 347,22 € HT avec une participation communale de 50% soit 18 673,61€ HT et pour la partie protection incendie, à hauteur de 4 752,93 € HT avec une participation communale de 100 %.

- **Réseau Assainissement Eaux Usées** : La mise en place du réseau des eaux usées reste à la charge du lotisseur selon les prescriptions techniques de la Charte pour la réalisation des ouvrages d'assainissement collectif sur la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Dans le cadre du marché lancé le 12/09/2022, la création de ce réseau est intégrée aux travaux décrits dans le cahier des charges techniques. Aussi, afin de suivre les prescriptions techniques et garantir la bonne gestion et l'entretien futur du réseau, la commune doit adhérer à la cette charte permettant ainsi de transférer les ouvrages réalisés du futur réseau à la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Toutes ces conventions sont par conséquent nécessaires pour la réalisation des divers ouvrages et afin de garantir la pérennité des réseaux mis en place dans ce lotissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la convention avec GRDF et inscrit les recettes de 990 € HT au budget du lotissement « Les Mares » ;
- ✓ **APPROUVE** la convention avec Vendée Numérique ;
- ✓ **APPROUVE** la convention avec Vendée Eau pour montant total de 23 426,54 € HT, somme inscrite au budget du lotissement « Les Mares » ;
- ✓ **APPROUVE** la Charte de la Communauté de Communes du Pays des Achards pour la réalisation des ouvrages d'assainissement collectif ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

#### **D26092022-02 CertiNergy - Convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economies d'Energie (CEE)**

Vu le Code générale des collectivités territoriales,

Vu le code de l'énergie,

Vu les statuts du SyDEV,

**Considérant** la Convention passée avec le SyDEV en date du 25/05/2021 dans le cadre du programme d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics finançant à hauteur de 50 000 € le projet Antoine Rigaudeau et en particulier l'article 3 « Cession des certificats d'économies d'énergie (CEE) »,

**Considérant** que cette convention de regroupement avec CertiNergy fait suite à la convention passée avec le SyDEV et que celle-ci a pour objet de permettre à la commune des Achards de déposer des dossiers Certificats d'Economies d'Energie (CEE),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) avec CertiNergy,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

#### **D26092022-03 Règlement d'attribution des subventions aux associations mise à jour**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°D16122019-03 du 16 décembre 2019, le Conseil Municipal a adopté le règlement d'attribution des subventions annuelles aux associations.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'aucun changement n'est proposé excepté la signature de ce règlement qui est actuellement celle de l'ancien maire Monsieur Daniel GRACINEAU.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le changement de signature du règlement d'attribution des subventions aux associations
- **Charge** Monsieur le Maire de son application.

#### **D26092022-04 Création d'un emploi d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23, 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service d'accueil de la Mairie des Achards ;

Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, un emploi temporaire de 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs, pour une quotité de travail de 20 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint administratif (catégorie C).

Le niveau de rémunération : Indice majoré 352 du grade d'adjoint administratif (+ le cas échéant, le régime indemnitaire)

Il sollicite, par ailleurs, l'autorisation de signer le contrat de recrutement correspondant, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent ainsi recruté seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une quotité de travail de 20 heures hebdomadaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

### Questions diverses

Madame Lynda PRUVOST, Première Adjointe, évoque le franc succès qu'a rencontré le Forum des Associations le samedi 3 septembre. C'est la première année qu'il y a autant d'associations présentes. La municipalité se félicite de du dynamisme et de l'investissement de tous les bénévoles dans les domaines associatifs.

Pour l'événement « Nature et saveurs », les exposants et les acteurs de l'environnement ont reçu un bon succès. Il y avait moins d'exposants que l'année passée car ils ont été énormément sollicités sur l'été. Cela prouve l'intérêt des gens de fréquenter les marchés de producteurs et d'artisans.

La soirée des bénévoles aura lieu le 22 octobre 2022. Il s'agira simplement d'une petite présentation avec des moments forts et une soirée dînatoire et dansante.

Madame Christine GUILLOTEAU, Adjointe à la culture, revient sur « Errances ». Les artistes sont ravis, les animations ont été appréciées et ont rassemblé beaucoup de monde notamment vers l'Eglise (videgrenier). Une belle toile, qu'elle présente au Conseil Municipal, a été réalisée par les visiteurs. Cette toile va être installée à l'espace culturel.

« L'air d'en rire » aura lieu le jeudi 29 septembre avec un spectacle de Karim Duval à l'espace culturel.

Madame Sarah MICHON, conseillère municipale, évoque « Octobre rose » ainsi que la semaine bleue qui aura lieu en octobre. C'est la première fois que la commune propose des activités au public âgé dans le cadre de la semaine bleue. Le CCAS a obtenu une subvention de 1000€ de la part de la Conférence des Financeurs dans le cadre de l'organisation de la semaine bleue.

La nouvelle association ARA a enregistré 90 inscriptions lors du Forum des Associations.

Monsieur le Maire évoque l'inauguration de la salle Rigauveau qui est intervenue le vendredi 16 septembre en présence du Préfet. Le lendemain, Antoine RIGAUVEAU est venu en personne et a promis de revenir un après-midi complet pour un entraînement et un échange de questions/réponses.

Monsieur Jean-Luc BRIANCEAU est déçu car il a découvert dans la presse l'inauguration.

Monsieur le Maire répond qu'il va vérifier les groupes d'envoi des invitations. Quant au lendemain, il a lui-même appris la présence d'Antoine Rigauveau par les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire expose que, lors d'un contentieux, quel que soit le résultat du recours, la Commune des Achards est toujours redevable d'une partie des frais engagés. Il invite donc à la responsabilité de chacun lors de telles procédures.

Monsieur Jean-Luc BRIANCEAU évoque la fermeture de la mairie annexe pendant 3 semaines. Il estime que cela n'est pas satisfaisant.

Monsieur le Maire précise qu'il y a en effet des problèmes de personnel et que, quoi qu'il en soit, la Mairie des Achards est toujours ouverte à disposition de tous les habitants de la commune.

Madame Christelle GAUBERT, conseillère municipale déléguée aux relations humaines et à la citoyenneté, informe que la campagne pour les élections au Conseil Municipal des Jeunes est en cours et que tout le Conseil Municipal est invité au dépouillement de l'élection qui aura lieu le 4 octobre à 19h en Mairie.

Monsieur Jean-Luc RABILLARD, adjoint aux finances, informe que la prochaine réunion de la Commission des Finances aura lieu le 17 octobre à 19h15 à la Mairie.

Monsieur Yvon BRIANCEAU, conseiller municipal, évoque l'inauguration de la Vendée Vélo organisée par la Communauté de Communes du Pays des Achards, à laquelle il y avait peu de participants.

**Prochain conseil** : lundi 24 octobre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 22h00.

Le Maire,

Michel VALLA



La secrétaire de séance,

Hélène LECOMTE



